

# DES REFORMES A CONTINUER

## A PROPOS D'IMMIGRATION

L'Événement du huit août, au cours d'un article sur l'immigration, rappelle la politique douteuse de nos gouvernants, sur ce point, de 1896 à 1911; et il affirme que l'administration Borden a fait maintes réformes à ce sujet. Le journal de Québec cite, au soutien de ses dires, la déportation récente d'une cinquantaine d'Italiens, par les autorités de l'immigration, à Québec même. Et il conclut: "Le gouvernement Borden veut qu'il soit bien compris qu'il entend favoriser par tous les moyens possibles le mouvement d'immigration, mais il veut surtout que le Canada retire des avantages de cette immigration. Ce qu'il désire, c'est l'immigrant sain de corps et d'esprit, honnête et laborieux, qui puisse donner sa bonne part au développement de son pays d'adoption."

\* \* \*

Voilà qui est bien. Prenons pour acquis tout ce que dit l'Événement. Mais il n'en reste pas moins que, de l'aveu même de ce journal ministériel, le gouvernement "entend favoriser par tous les moyens possibles le mouvement d'immigration."

Or, sur ce point, des gens bien avisés prétendent que le Canada en est rendu à une étape de son développement où il doit être fort circonspect quant à la question de l'immigration. Car, toutes proportions gardées, il a reçu, dans les seize dernières années, une quantité plus considérable de nouveaux citoyens que les Etats-Unis; et la présence, ici, de quarante ou cinquante nationalités distinctes, surtout dans les nouvelles provinces, suscite de tels problèmes, et de si graves, au dire des sociologues et des observateurs intelligents de la vie canadienne, qu'il ne serait pas mauvais de modérer le courant de l'immigration, de ne pas l'encourager "par tous les moyens possibles", et même d'en désintéresser l'Etat à un certain point, surtout en ce qui a trait au grand nombre d'immigrants recrutés outre-mer, et aussi quant à la dépense énorme d'argent faite par le ministère de l'Intérieur, chaque année, pour attirer ici des nouveaux-venus.

Le Canada est assez bien connu maintenant, dans la plupart des pays d'Europe d'où lui vient sa meilleure immigration, — sauf en France et en Belgique, ainsi que l'a si bien démontré M. Olivar Asselin, dans un récent travail, — pour que le gouvernement puisse diminuer ses frais de propagande dans les Iles Britanniques et la plus grande partie de l'Europe continentale, sans affecter autrement le progrès matériel du Canada.

\* \* \*

Par ailleurs, si le ministère Borden veut faire des réformes additionnelles dans le champ de l'immigration canadienne, il peut certes y trouver encore place pour les accomplir.

Ainsi, pourquoi, au lieu de s'examiner les immigrants qu'au port de débarquement, à Halifax, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, à Québec, — examen fait dans des conditions physiques telles qu'il ne peut être que superficiel, en dépit de toute la bonne volonté des médecins nommés pour le faire, — nos gouvernants n'établissent-ils pas des bureaux d'examineurs canadiens aux principaux ports de mer où s'embarquent la plupart des gens à destination du Canada? Le ministère Borden pourrait poster ses médecins à Hambourg, au Havre, à Liverpool, à Glasgow, à Trieste, à dix autres ports de l'Europe, sur l'Atlantique et la Méditerranée, et décréter que nul immigrant ne sera reçu au Canada s'il n'a subi au préalable, outremer, un examen médical dont il devra apporter avec lui la preuve écrite officielle, afin de la faire vérifier par nos médecins de ce côté-ci. Un double examen, fait aux ports d'embarquement et de débarquement, offrirait certes une double garantie au Canada. Et puis, il éviterait à nombre d'immigrants une déconvenue, à leur arrivée ici. Par exemple, il est à peu près certain que les cinquante Italiens dont parle l'Événement auraient été refusés de l'autre côté, et, partant, n'auraient pas passé une vingtaine de jours en mer, dans un voyage inutile.

\* \* \*

Au surplus, le ministère pourrait bien aussi décréter que, dorénavant, le Canada n'accueillera que des immigrants apportant leur casier judiciaire, ou bien leur état civil contresigné par les autorités municipales ou provinciales de leur lieu d'origine.

De la sorte, nous diminuerions le chiffre des déportations; et nous ne laisserions entrer au pays que des gens sur la conduite antérieure desquels leur pays de provenance nous donnerait une garantie valable, dans la plupart des cas. A l'heure présente, nous n'avons rien de cela. Aussi, est-il aisé de constater, presque chaque fois que la justice traduit un immigrant devant nos tribunaux, que c'est un repris de justice, un récidiviste, quelquefois même un dangereux criminel, déserteur de son pays afin de venir ici accroître le nombre des dévoyés et des gens tarés dont nous n'avons que faire.

Il y a quelques mois, M. Gervais, magistrat aux assises criminelles, entendait une cause où il avait à juger un Calabrais, au pays depuis plusieurs mois. Informations prises, il se trouva que l'accusé était un repris de la justice italienne, et que, à deux reprises, en Italie, il avait dû faire de la prison pour tentatives de meurtre. Et cependant, il s'était introduit au Canada sans que les autorités eussent pris la peine de lui demander son casier judiciaire.

Vendredi dernier, les journaux de Montréal publiaient le casier judiciaire, récemment arrivé de Paris, d'un nommé Armand-Jules Fauchon, arrivé à Montréal depuis deux ou trois ans, arrêté il y a quelques mois, ici même, pour vol à Staten Island, New-Jersey. Or, le nommé Fauchon comptait déjà, en France, cinq internements en prison ou au bagne, tous pour vol à différents degrés, et une évasion du bagne. Parce que nos gouvernants n'ont pas encore jugé à propos d'exiger le casier judiciaire et l'état civil des immigrants, nous avons donc hébergé pendant des mois un bandit dont la justice française avait puni les crimes en le condamnant, en 1898, à cinq ans de travaux forcés et de relégation pour vol qualifié. Et nous en avons plusieurs comme celui-là.

\* \* \*

Voilà quelques-unes des réformes que notre parlement pourrait accomplir. Il y en a encore bien d'autres à faire, et d'aussi sensées, dans l'intérêt même de tous les Canadiens, quelle que soit leur origine.

Puisque l'Événement affirme que le Canada ne doit plus être le dépotoir de toute l'Europe, et que le gouvernement Borden entend exercer la surveillance la plus sévère sur la nouvelle immigration, il pourrait signaler au ministère l'avantage d'examiner les immigrants en Europe l'utilité du casier judiciaire, et il pourrait aussi insister sur la nécessité d'une réforme, quant au nombre des immigrants.

Le Canada ne s'en porterait que mieux, si l'immigration diminuait en nombre, quand même les compagnies de transatlantiques, les compagnies de chemins de fer et les spéculateurs en terrains, dans l'Ouest, feraient des affaires un peu plus tranquilles.

Georges PELLETIER.